

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Paris le

26 JUIN 2020

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

à

Mesdames et Messieurs les rectrices et recteurs d'académie

Mesdames et Messieurs directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Service
de l'instruction publique
et de l'action
pédagogique

Sous-direction
des savoirs
fondamentaux et
des parcours scolaires

DGESCO A1
n° 2020-00015

Bureau des écoles
maternelles et
élémentaires
DGESCO A1.1
Affaire suivie par
Thomas Leroux
Téléphone
01 55 55 36 86
Courriel
thomas.leroux
@education.gouv.fr

Bureau des collèges
DGESCO A1-2
Affaire suivie par
Marjorie Koubi
Téléphone
01 55 55 13 86
Courriel
marjorie.koubi
@education.gouv.fr

Sous-direction
des lycées et de la
formation professionnelle

Bureau des lycées
général et
technologiques
DGESCO A2-1
Affaire suivie par
Agnès Poussin
Téléphone
01 55 55 39 636

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Objet : Stages de réussite scolaire

La maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves à l'école, au collège et aux lycées est l'objectif prioritaire de tous les acteurs de l'Education nationale. Dans le cadre des dispositions mises en place suite à la crise sanitaire, des stages de réussite scolaire sont proposés aux élèves volontaires. Ces stages seront mis en place durant les vacances scolaires d'été et d'automne, à destination des élèves les plus en difficulté, sur la base du volontariat et du dialogue avec les élèves et leurs parents. Ils ont vocation à se déployer dans toutes les écoles élémentaires et dans tous les établissements secondaire publics et privés sous contrat, en particulier dans les territoires les plus en difficulté.

Ces stages de réussite scolaire sont l'une des modalités à la disposition des professeurs, tant à l'école qu'au collège et aux lycées, pour répondre aux besoins d'un élève risquant de ne pas maîtriser les connaissances et compétences-clés attendues à la rentrée scolaire 2020. Ils visent en priorité à consolider les acquis fondamentaux et à combler d'éventuelles lacunes préjudiciables à la poursuite de la scolarité des élèves. Le petit effectif d'élèves au sein de chaque module de stage permet d'installer un cadre de travail engageant et sécurisant et de mobiliser pleinement chaque élève.

Organisation

Gratuits pour les familles, d'une durée totale de 15 heures, à raison de 3 heures par jour durant 5 jours, ces stages de réussite scolaire seront proposés prioritairement sur trois périodes :

- **la semaine du lundi 6 au vendredi 10 juillet 2020**, afin de consolider les acquis de l'année scolaire 2019/2020 ;
- **la semaine du lundi 24 au vendredi 28 août 2020, ou éventuellement la semaine du lundi 17 au vendredi 21 août 2020**, afin de faciliter l'entrée des élèves dans le niveau supérieur ;
- **les vacances d'automne 2020**, afin de poursuivre, le cas échéant, l'accompagnement précédent ou d'agir sans délai si des difficultés sont repérées, notamment suite à la passation des évaluations nationales.

Le cas échéant, les élèves qui en éprouveraient le besoin peuvent participer à un module de stage à chacune des périodes.

.../...

Pour les élèves de l'école élémentaire, les modules se déroulent le plus souvent dans les écoles, en accord avec la municipalité concernée. Ils peuvent aussi être organisés au sein du collège de secteur. Pour les élèves de collège et de lycées, ils sont organisés dans les établissements.

La conduite de ces modules est confiée à des professeurs des écoles ou à des professeurs de collège et de lycées volontaires, rémunérés en heures supplémentaires sur les enveloppes déjà déléguées au sein des budgets opérationnels des programmes 140 et 141, en recourant si besoin aux heures supplémentaires effectives, heures d'interrogation non consommées en raison de la crise sanitaire. Les modalités techniques sont identiques à celles mises en œuvre au printemps dernier.

Dans la mesure du possible, pour s'inscrire dans la continuité pédagogique, le professeur encadrant le module dispose avant le début du module d'un bilan des acquis de chaque élève concerné et d'indications concernant les compétences fondamentales et transversales à travailler.

Dans le premier degré, ces compétences fondamentales portent sur la lecture, l'écriture et les mathématiques. A l'issue du module, le professeur ayant encadré la session transmet au(x) professeur(s) de l'élève une évaluation de ses acquis.

Un accompagnement significatif des élèves concernés est mis en place dans chaque académie. Les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), les inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) et les chefs d'établissement seront mobilisés pour la préparation, la mise en œuvre et le bilan de ce dispositif.

Il est nécessaire de prendre au plus tôt toutes les dispositions pour organiser ces modules de soutien, en informant les familles, en recueillant les projets d'inscription des élèves, et en sollicitant les professeurs volontaires pour assurer l'encadrement pédagogique.

Afin d'assurer le suivi de cette mesure, une enquête nationale est réalisée, au niveau de chaque département. Elle porte sur les élèves des premier et second degrés. Elle est effectuée en deux temps :

- un premier retour aura lieu courant septembre 2020 afin d'arrêter le décompte définitif des modules tenus durant la période estivale ;
- un second retour sera demandé courant novembre 2020 afin d'arrêter le décompte définitif des modules organisés durant les vacances d'automne 2020. Un bilan quantitatif sera produit après chacune des deux périodes selon un modèle qui vous sera transmis.

Vous trouverez ci-joint pour information le questionnaire d'enquête qu'il s'agira, en temps utile, de renseigner par voie électronique.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre collaboration pour le déploiement de ce dispositif.

Pour le ministre et par délégation
le directeur général de l'enseignement scolaire

Edouard GEFFRAY

PJ : Questionnaire d'enquête